

DELIBERATION

106 (7.2)

Le 23 novembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du Pôle Culturel Le Kiosque à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, FRANC, KARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur JACOB

Secrétaire : Madame FABRE

Objet : Théâtre du Parc : modification de la tarification des ateliers théâtres hebdomadaires

Monsieur le Maire expose qu'en cette période de confinement, les ateliers théâtres hebdomadaires prévus par le Théâtre du Parc ne peuvent pas avoir lieu. Le tarif, tel que défini dans la délibération du 16 juillet 2020, prévoit le paiement d'une cotisation annuelle. Celle-ci n'ayant pas été encaissée par la Collectivité, il pourrait être envisagé d'instaurer également, une tarification des ateliers à la séance. Celle-ci permettrait une facturation des séances au prorata de celles réellement effectuées et ainsi d'éviter de procéder aux remboursements de celles annulées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **COMPLETE** les tarifs du Théâtre du Parc, comme suit :

TARIFS DES ATELIERS THÉÂTRE - Le mercredi, de septembre à juin		
Enfants de 7 à 8 ans révolus	(séance de 1 h 00)	4,00 €
Enfants de 9 à 11 ans révolus	(séance de 1 h 30)	5,33 €
Adolescents de 12 à 15 ans révolus	(séance de 2 h 00)	6,66 €

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 novembre 2020

Le Maire,
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201124-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Affichage : 01/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

